

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DÉPARTEMENT

Nantes, le 24 novembre 2025



CONTACTS PRESSE :

service.presse@loire-atlantique.fr – 02 40 99 11 13

Nolwenn Lijeour : 02 40 99 16 68

Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61

Nina Minotto : 02 40 99 17 45

**Le Département lance son dispositif de viabilité hivernale
à partir du lundi 1^{er} décembre 2025**

Les routes départementales bientôt en veille active pour affronter l'hiver

Verglas, chutes de neige : les conditions météorologiques rendent parfois les conditions de conduite difficiles en hiver. Pour faire face à ces événements, **le Département met en place un dispositif de viabilité hivernale du lundi 1^{er} décembre 2025 au lundi 2 mars 2026, 22 équipes sont prêtes à intervenir** aux quatre coins de la Loire-Atlantique. Sachant qu'en cas d'intempéries, **les conducteurs sont appelés à redoubler de vigilance.**

Le dispositif du Département en chiffres

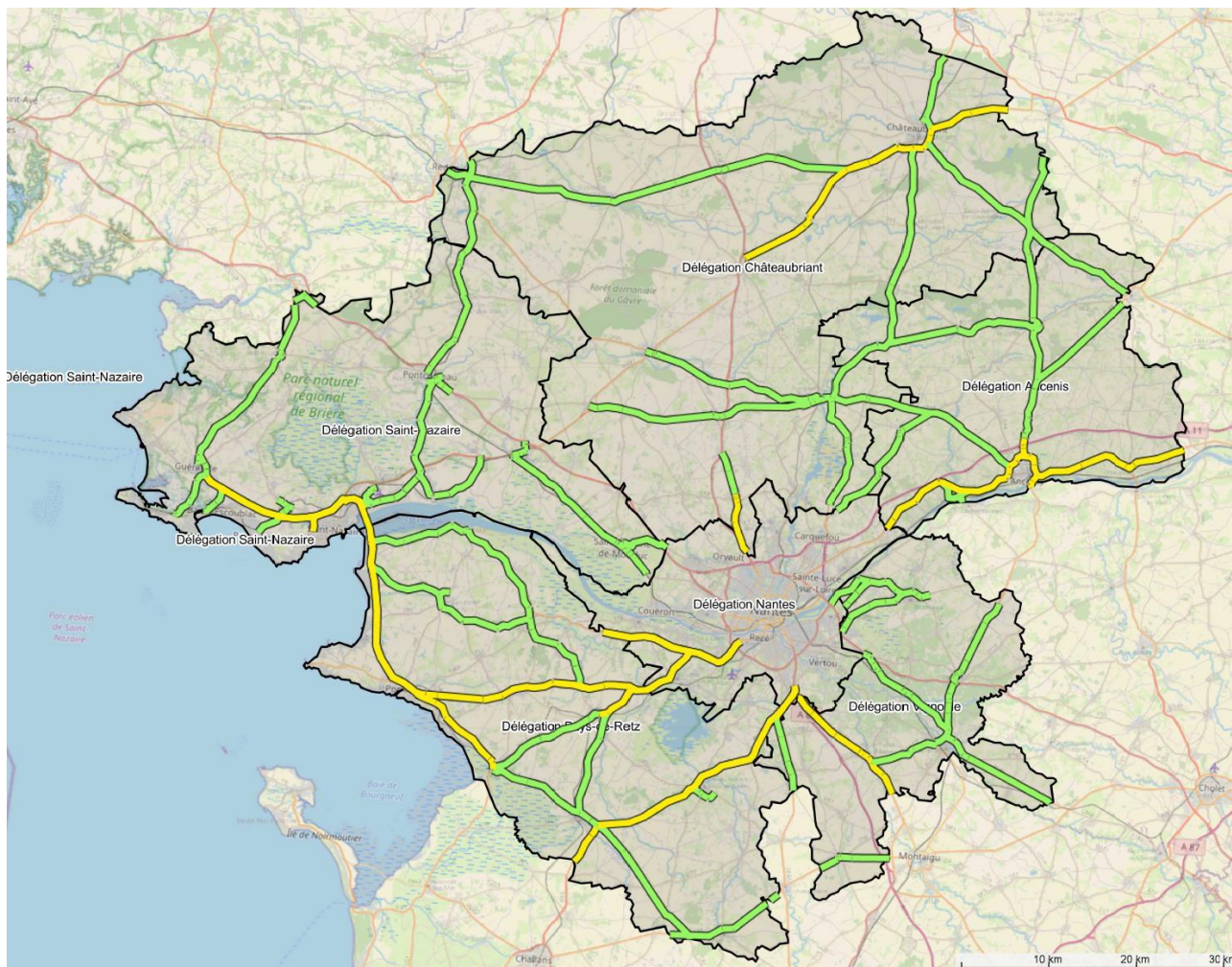
- **425 km pouvant être traités 24h/24, 1 116 km traités pour les heures de pointe.**
- **12 patrouilleurs** : répartis dans le département, ils mobilisent les équipes d'intervention en fonction des éléments recueillis sur le terrain.
- **3 stations météo fixes** et **12 stations météo mobiles** internes au Département permettent de compléter l'information des patrouilleurs.
- **22 équipes composées d'un chauffeur et d'un accompagnateur** disposant du matériel nécessaire au salage des routes.
- **22 camions équipés d'une saleuse portée.**
- **29 centres de stockage de sel** (de 20 à 50 tonnes entreposées par centre).
- **10 centres de stockage de saumure** : cette eau chargée en sel permet une meilleure adhérence de ce dernier, afin d'agir plus vite et lui évitant d'être chassé par le passage des véhicules.



Trois niveaux de service pour intervenir sur les routes

Les équipes du Département ne peuvent pas intervenir simultanément sur les 4 300 km du réseau routier départemental. En cas d'intempéries, le Département organise ses interventions de maintien ou de rétablissement des conditions de conduite **selon trois niveaux de service**. Ces niveaux dépendent de la nature et de l'importance des voies.

- **Niveau de service S1** (425 km) : l'objectif est de maintenir en permanence des conditions de circulation acceptables ou les rétablir dans des délais rapides, de réaliser les interventions préventives.
- **Niveau de service S2** (691 km) : l'objectif est de maintenir des conditions de circulation acceptables pendant les heures de pointe du matin et du soir.
- **Niveau de service S3** : les autres voies du réseau départemental sont traitées, dans la mesure du possible, dès que les équipes ont terminé avec les voies de niveaux S1 et S2.



■ Niveau de service S1 (425 km)

■ Niveau de service S2 (691 km)

Les conseils de sécurité

La mise en place d'un service hivernal n'est pas une assurance tous risques au regard des difficultés de circulation rencontrées l'hiver. **Aussi, chaque usager doit rester maître de son véhicule en adaptant son comportement aux conditions rencontrées en prenant un certain nombre de précautions**, telles que :

- S'informer des conditions de conduite avant le départ.
- Adapter sa conduite aux conditions de circulation et être attentif à l'état de la chaussée et de la météo (température, humidité...).
- Être vigilant à l'approche des ponts, parties ombragées et humides, virages...
- Se munir d'accessoires utiles à la circulation en hiver (raclette, bombe antigivre, gants...).
- Modifier éventuellement son trajet habituel pour rejoindre les itinéraires traités en priorité.
- Différer, le cas échéant, son déplacement.

Le code de la route précise la responsabilité des conducteurs :

- Article R 413-17 du code de la route : « Les vitesses maximales autorisées [...] ne dispensent en aucun cas le conducteur de rester constamment maître de sa vitesse et de régler cette dernière en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles. »
- Sa vitesse doit être réduite notamment : « [...] 4. dans tous les cas où la route ne lui paraît pas entièrement dégagée ou risque d'être glissante »

L'information aux usagers

Le PC Routes du Département supervise l'ensemble du réseau routier départemental. Il est en liaison avec des prévisionnistes de Météo France et peut, si les événements le nécessitent, rester ouvert la nuit. Il diffuse l'information sur les conditions de circulation :

- **Sur le site inforoutes.loire-atlantique.fr** : information trafic en temps réel avec « points routes » délivrés régulièrement aux heures de pointe du matin et du soir et de « flashes » faisant état de la situation et d'éventuelles difficultés de circulation. Une carte dynamique permet de connaître les événements et chantiers mais aussi l'état des conditions de conduite hivernales sur l'ensemble du réseau routier départemental.
- **Par téléphone au 02 51 82 62 62** : numéro où les opérateurs peuvent répondre aux questions des automobilistes ou via des messages pré-enregistrés, régulièrement mis à jour en cas de saturation des lignes.

Informations en temps réel sur les conditions de circulation sur les routes départementales, le pont de Saint-Nazaire et les bacs de Loire :

inforoutes.loire-atlantique.fr